

Master professionnel CONSEILLER, CONSULTANT, RESPONSABLE DE FORMATION

■ Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRES 3 et 4

UE fondamentale	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Economie de l'éducation	24				24		CC et CT			
	Sociologie de l'éducation	24				24		CC et CT			
	Analyse de données et modélisation	12	24			36		CC et CT			
TOTAL UE		60	24			84	10				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE méthodes et outils	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Gestion de projets	12	12			24		CC et CT			
	Méthode de l'évaluation	12	12			24		CC et CT			
	Animation, communication		24			24		CC et CT			
	Langue vivante		24			24		CC et CT			
TOTAL UE		24	72			96	10				6

UE de spécialité management	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Analyse du marché du travail, de l'emploi et des qualifications	12	12			24		CC et CT			
	Analyse territoriale de la formation	12				12		CC et CT			
	Gestion des organismes et des systèmes de formation	12	12			24		CC et CT			
	Organisation et stratégie	12				12		CC et CT			
	Ingénierie des compétences	12	12			24		CC et CT			
TOTAL UE		60	36			96	10				6

UE de spécialité évaluation	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Evaluation de la formation professionnelle	12				12		CC et CT			

	Ergonomie des apprentissages	12				12		CC et CT			
	Analyse coûts-avantages	12	12			24		CC et CT			
	Séminaires ; Ingénierie de dispositifs de formation		24			24		CC et CT			
TOTAL UE		36	36			72	10				6

UE Expérience Professionnelle	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Stage					(420 h minimum)		CT			
	Projets et ateliers							CT			
TOTAL UE							20				16

TOTAL	180	168			348 + 420 stage						
--------------	------------	------------	--	--	------------------------	--	--	--	--	--	--

■ **Modalités de contrôle de connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007.

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau des UE. La note de l'UE est calculée à partir de la moyenne des notes des éléments constitutifs affectées de coefficients.

L'année est validée si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

STAGE : 420 heures minimum